

COMMUNE D ' YEVRES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 février 2013

Le 21 février 2013, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 20 décembre 2012, est approuvé à l'unanimité.

TRANSFERT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUET

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de transfert du bâtiment communal sis 12, Rue du Stade, jouxtant les locaux de l'accueil périscolaire des petits, de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Perche-Gouet.

Cette demande est faite dans le cadre des compétences de la Communauté de communes du Perche-Gouet, et plus particulièrement celles dédiées à la Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, pour agrément du service périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le transfert du bâtiment;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce transfert.

ASSURANCE DES BÂTIMENTS TRANSFERES : DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Yèvres a transféré à la Communauté de communes du Perche-Gouet certains bâtiments (école primaire, école maternelle, accueils périscolaire et bibliothèque).

La garantie assurance étant à la charge de la commune, il convient que la Communauté de communes rembourse la commune, pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement de l'assurance à la Communauté de communes pour les bâtiments transférés, à savoir la somme de 1 576,78 €.

ADHESION AU CONSERVATOIRE DU MACHINISME ET DES PRATIQUES AGRICOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion au Conservatoire du Machinisme et des Pratiques Agricoles (COMPA), pour l'année 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une cotisation comme commune de soutien, soit 20,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de cotiser au COMPA, pour un montant de 20,00 €, pour l'année 2013.

CHARTRE « OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES » AVEC EURE-ET-LOIR NATURE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une charte « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » avec Eure-et-Loir Nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette charte ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GHOST TREADERS MUSEUM »

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association « Ghost Treader Museum », qui organise un rassemblement de blindés légers, sur le territoire de la Communauté de communes du Perche-Gouet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 100,00 €.

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2013 et sera versée après le vote du budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de « l'Amicale des Jeunes », qui, suite à leur assemblée générale extraordinaire, informe des modifications des statuts et du bureau et remercie la commune pour la subvention versée.

Monsieur le Maie donne lecture au Conseil Municipal de plusieurs courriers de remerciements, suite à la distribution des bons d'achat.

Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- aménagement espace public rue du Lieutenant Stokes : les travaux se terminent.
 - aménagement du restaurant le Saint Jacques : la réunion de préparation a eu lieu le 19 février. Les travaux débiteront la première quinzaine de mars, avec une durée d'environ 10 mois.
- Parallèlement, pour la désignation du futur gérant, des dossiers de candidature sont disponibles à la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'en vue de la réflexion sur un éventuel regroupement de communautés de communes, un comité de pilotage et 3 groupes de travail (finances, gouvernance et compétences) ont été créés.
- sur le changement des rythmes scolaires : la Communauté de communes du Perche-Gouet a décidé sa mise en place pour la rentrée scolaire 2013. Une réunion avec l'équipe enseignante pour définir les horaires a eu lieu : les horaires proposés au conseil d'école sont les suivants : les lundis, mardis et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 16h ; les mercredis : 9h à 11h30 ; les vendredis : 9h à 12h / 13h30 à 15h30.
- que l'idée du déplacement du monument aux morts a été abandonnée. Un nouvel emplacement avec un monument aux morts neuf est à l'étude, sur la place du Lieutenant Stokes.
- que la commune a reçu le 3^{ème} prix d'arrondissement des villages fleuris.
- qu'une soirée conviviale élus / agents sera organisée au mois d'avril.
- du programme de formation du 1^{er} semestre 2013.

Monsieur Pierre LUCAS présente le programme des Scènes Euréliennes qui auront lieu le vendredi 15 mars à la salle récréative. La commission « animations » se réunira au mois de mars pour choisir le programme de 2014.

Monsieur PERRY informe le Conseil Municipal d'un problème de stationnement dangereux à Issay. Monsieur le Maire précise qu'il est déjà intervenu et qu'une nouvelle démarche sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.